



Pomme de terre

N°12
16/06/2020



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOÏE
ACPEL
acpel@orange.fr

Pdt primeur île de Ré :
Thierry MASSIAS
CDA 17
thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr

Zone Limousin :
Noëllie LEBEAU
CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Olivier BRAY
FREDON N-A
olivier.bray@fredon-na.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Pomme de terre

• Situation générale :

Sur l'Île de Ré, la campagne primeur se termine. Seules les parcelles destinées au marché estival sont en végétation.

En Aquitaine, les défanages se poursuivent.

En Limousin, une majorité de parcelles sont en fleurs.

• **Mildiou** : ces derniers jours, le modèle a régulièrement indiqué un risque (plusieurs stations concernées sur l'Aquitaine et le Limousin). Les conditions météorologiques restent favorables au champignon.

• **Alternariose** : en Limousin, des symptômes sont signalés sur une variété réputée plus sensible.

• **Rhizoctone** : sur l'Île de Ré, quelques lots présentent des tas de déchets élevés.

• **Doryphores** : les insectes sont fréquemment observés, à tous les stades. Les défoliations sont parfois importantes.

Pomme de terre

• Situation générale

Ile de Ré : La campagne primeur s'achève ; l'ensemble des parcelles seront récoltées d'ici 8-10 jours. Seules quelques parcelles destinées au marché estival sont encore en végétation.

Aquitaine : Les défanages se poursuivent dans le Lot-et-Garonne. Les premiers arrachages devraient commencer la semaine prochaine dans les Landes.

Limousin : Beaucoup de parcelles sont au stade floraison. Les pommes de terre implantées sur la fin du mois de mai démarrent leur croissance végétative, dans des conditions plutôt fraîches.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez la réglementation « abeilles »



1. Dans les situations proches de la floraison des parcelles légumières, lors de la pleine floraison ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille »**, autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliquée dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais il reste potentiellement dangereux.
3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de substances actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou sur l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. Lors de la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans diverses cultures. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie.

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Période de risque : les contaminations et l'évolution de la maladie dépendent des températures et de l'humidité. Les conditions climatiques favorables à la sporulation sont une succession de périodes humides et douces (températures idéalement comprises entre 18 et 22°C). La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est supérieure ou égale à 4 heures, assortie de températures comprises entre 8 et 14°C. Par la suite les pluies, les hygrométries supérieures à 90%, associées à des températures comprises entre 10 et 25°C, favorisent l'évolution de la maladie. En revanche le retour à des températures négatives ou bien, à l'inverse, supérieures à 30°C, bloquent le développement du champignon.

Seuil indicatif de risque : les seuils sont définis avec le modèle épidémiologique MILEOS® qui simule le développement du mildiou en s'appuyant sur les données de stations météo en région (précipitations, températures et hygrométrie). Le modèle fait la distinction entre les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes.

Ile de Ré : seules les quelques parcelles encore en végétation présentent un risque.

Aquitaine : quelques foyers de mildiou sont signalés.

Evaluation du risque sur la zone Aquitaine au 16/06/2020 d'après MILEOS®




| Stations météo | Conditions météorologiques | Seuil de risque | Pluviométrie sur la période précédente | Jours où le seuil a été atteint sur la période précédente (variétés sensibles) | | | | | |
|-----------------------|----------------------------|-----------------|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | 15/06 | 14/06 | 13/06 | 12/06 | 11/06 | 10/06 |
| Beaupuy (47) | Assez favorables | | 23.2 mm | | X | | X | X | |
| Duras (47) | Assez favorables | | 22.8 mm | | | | X | X | |
| Estibeaux (40) | Assez favorables | | 45.4 mm | | X | | X | X | X |
| Hourtin (33) | Assez favorables | | 43.4 mm | | | X | X | X | |
| Labouheyre (40) | Assez favorables | | 24.4 mm | X | X | X | X | X | |
| Parentis en Born (40) | Assez favorables | | 41.2 mm | | | X | X | X | |

Limousin : aucun symptôme n'est relevé cette semaine sur les parcelles du réseau. Jusqu'à présent, la maladie a été contenue. Les feuillages sont dans l'ensemble sains.

Evaluation du risque sur la zone Limousin au 15/06/2020 d'après MILEOS®

| Stations météo | Conditions météorologiques | Seuil de risque | Pluviométrie sur la période précédente | Jours où le seuil a été atteint sur la période précédente (variétés sensibles) | | | | | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | 14/06 | 13/06 | 12/06 | 11/06 | 10/06 | 09/06 |
| Coussac Bonneval (87) | Assez favorables | | 23.8 mm | | | | | | |
| Dun le Palestel (23) | Favorables | | 19.0 mm | | | | | | |
| Lubersac (19) | Très favorables | VS, VI, VR | 22.6 mm | X | | X | X | | |
| Objat Voutezac (19) | Peu favorables | | 10.0 mm | | | X | | | |
| Verneuil sur Vienne (87) | Assez favorables | | 26.0 mm | | | | | | |

* Pour Objat Voutezac : calcul des données sur la période 09/06 – 13/06

 Pas de risque  Vigilance  Risque selon sensibilité variétale (VS sensible, VI intermédiaire, VR résistante)

Evaluation du risque :

D'après le modèle, les seuils ont régulièrement été atteints la semaine passée sur plusieurs secteurs. En raison des averses régulières et des températures proches de 15°C, le risque reste présent pour les parcelles en végétation.

• Alternariose (*Alternaria solani* et *Alternaria alternata*)

Période de risque : L'alternariose est une maladie favorisée par les situations de stress (sécheresse, sénescence, problèmes de nutrition...). Elle se développe généralement autour de la floraison, à des températures élevées comprises entre 20 et 30°C, avec des alternances de périodes sèches et humides car la dispersion des spores est assurée par le vent et les éclaboussures de pluie.

Limousin : des symptômes sont observés sur variété CHARLOTTE, réputée sensible.

• Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)

Le rhizoctone brun est un champignon très polyphage qui se développe sur de nombreuses cultures et même sur certaines adventices comme les chénopodes et les amarantes. Il se conserve dans le sol jusqu'à 30-40 cm de profondeur sous forme de sclérotés ou en saprophyte sur les débris végétaux.

Son développement optimum se situe entre 18 et 25°C mais s'active dès 4°C. Sur pomme de terre, en début de végétation, l'attaque de *R. solani* se traduit par des levées irrégulières ou tardives. En cas d'attaque sévère, les plants ne lèvent pas. Si l'attaque est plus tardive, la base des tiges est touchée, entraînant un port assez caractéristique : enroulement, bords violacés et jaunissement voire dessèchement du feuillage, liés à une mauvaise circulation de la sève. Le défaut d'alimentation peut se traduire aussi par la présence de petits tubercules regroupés à la base de la tige ou aériens.

Ile de Ré : En cette fin de campagne primeurs, certains lots accusent des taux de déchets élevés. Il s'agit généralement de parcelles identifiées comme présentant un risque élevé. Un point plus précis sera fait dans le prochain bulletin.

• Doryphores (*Leptinotarsa decemlineata*)

Le doryphore est un petit coléoptère phytophage. Les adultes hivernent dans le sol à 30-50 cm de profondeur et émergent au printemps. Les femelles pondent des œufs qui éclosent une dizaine de jours plus tard sous l'influence de la température. Les larves muent 3 fois en l'espace de 15 jours environ. Elles sont nuisibles du fait de leur voracité ; elles commencent par dévorer les feuilles qui les portent puis celles voisines.

Ile de Ré : sur les parcelles encore en végétation, les insectes (à tous les stades) et des défoliations sont fréquemment observés.

Aquitaine : adultes et larves sont régulièrement observés.

Limousin : adultes et larves sont régulièrement observés. Les défoliations sont importantes par endroits.

Evaluation du risque :

Le risque est très lié à la parcelle et démarre après les premières pontes. Une observation régulière des cultures est nécessaire pour juger de l'évolution des populations. En fin de cycle, l'impact est limité.

• Pucerons

Certaines espèces sont itinérantes et se limitent à de brefs passages sur la culture. D'autres se multiplient sur pomme de terre et peuvent constituer des colonies importantes. Les pucerons peuvent causer des dégâts directs en prélevant la sève mais les pertes occasionnées ne sont importantes qu'en cas de pullulations (assez rares en culture de plein champ, beaucoup plus fréquentes sous serre). Ils peuvent aussi et surtout causer des dégâts indirects du fait de leur rôle majeur dans la dissémination de nombreux virus. Le puceron vert du pêcher et de la pomme de terre (*Myzus persicae*) est le plus nuisible.

Limousin : Quelques individus sont observés. La pression est réduite.

Evaluation du risque :

Le risque demeure surtout pour les parcelles en production de plants.

Prochain bulletin : mardi 23 juin 2020

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, CDA 87, FREDON Limousin, FREDON Aquitaine, Comité Centre et Sud, Midi Agro Consultant, Ortolan, UNIRé

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".